Masterisation : la stratégie du SNES en

Dans une adresse à la Coordination Nationale Formation Des Enseignants (CNFDE) du 6 juin, André Ouzoulias (IUFM de Versailles,) tentait, après la stupeur, de comprendre... *Citations*:

a-t-il eu un chantage de la part de Xavier Darcos ? A-t-il menacé le Bureau National du SNES : « Si vous refusez mes décrets, j'arrête tout et il n'y a ni mastérisation, ni revalorisation » ? On comprendrait mal pourquoi, en dépit d'une telle pression, les autres syndicats (UNSA, SGEN,

CGT, SUD et FO) ont voté contre tous les décrets, ainsi que le SNUIPP et le SNUEP pour les catégories qu'ils représentent, suivis par le SNES en solidarité fédérale. Cherchons dans les positions du SNES et du SNEP une autre explication, plus vraisemblable et plus honorable aussi. Leur stratégie syndicale semble être la suivante.

1°) Obtenons maintenant la « mastérisation » pour ouvrir immédiatement le dossier de la « revalorisation ». Dès que la mastérisation sera actée, personne ne pourra revenir dessus, la course aux augmentations de salaires pour tous les enseignants du premier et du second degrés sera alors ouverte. Jamais un gouvernement n'a pu refuser sur le long terme les augmentations salariales qui se justifiaient en raison d'un progrès de ce type, avec un effet « cliquet ». Si l'intention est de valoriser les

seuls nouveaux recrutés et en début de carrière seulement, le gouvernement se trompe. On peut même dire qu'il joue avec le feu, car à terme la conséquence sera forcément un alignement général et au plus haut niveau possible avec, en ligne de mire, la grille indiciaire actuelle des agrégés, recrutés

jusqu'ici à Bac+5 et titularisés à bac +6. Le SNES a pu se dire en outre : « Attention, si nous bloquons ces décrets aujourd'hui, nous subirons peut-être demain un concours en M1, comme le voudraient d'autres syndicats, perspective que nous refusons absolument, puisqu'au contraire, depuis notre congrès de Perpignan, nous voulons placer le CAPES,

après M2, comme l'agrégation. »

2°) Nous pourrons toujours revenir, dans quelque temps, sur la place et la nature des épreuves des concours et sur la formation. Nous ne désespérons même pas d'obtenir l'ouverture de quelques centaines de prérecrutements sur le modèle des IPES, que Sarkozy avait promis de rétablir durant la campagne présidentielle. En somme, plutôt que l'influence des agrégés dans le SNES, on peut voir au contraire dans le vote



Unité de derrière banderolle... fédérale ?

de jeudi le poids de la revendication ancienne du SNES d'un rapprochement progressif de la grille des certifiés et CPE de celle des agrégés...

Une stratégie dont les risques n'ont pas été pesés

Les directions du SNES et du SNEP n'ont sans doute pas mesuré tous les risques qu'elles prennent sur ce dossier crucial pour l'avenir de la profession. Ont-elles bien mesuré en particulier qu'en laissant coïncider M2 et concours, elles fragilisent le statut de fonctionnaire d'État des enseignants? Le SNES se dit sans doute qu'il a réussi jusqu'ici à contrôler le risque d'un recrutement d'auxiliaires au niveau licence (Bac+3), en concurrence avec les actuels certifiés formés et titularisés à Bac + 5. Mais soyons lucides, cela ne prémunit en rien contre le recrutement des reçus collés de la mastérisation (Bac+5). En effet, à la différence des actuels auxiliaires, ceux-ci auront bénéficié, du moins sur le papier, d'une « formation professionnelle » et seront titulaires d'un « master professionnel enseignement ». Avec la mastérisation, telle qu'elle est conçue par le gouvernement, le risque de constitution d'une cohorte d'enseignants précaires n'est donc pas une vue de l'esprit, les différences entre mastérisés-collés et titulaires des futurs concours apparaitront plutôt subtiles, car rien ne distinguera leur formation initiale. Qui convaincra les reçus aux « masters enseignement » et collés aux concours (parmi lesquels des reçus aux épreuves d'admissibilité) qu'ils ne peuvent pas assumer aussi bien la classe que les recrutés à Bac+5, surtout quand ces derniers exhiberont un master sans rapport avec le métier? Il y aura même des reçus au concours qui



question...

n'auront pas effectué de stage en responsabilité en M2, tandis que des recalés auront fait la preuve de premières compétences au cours de ce stage! Et l'on sait bien que, chez les PE, il y aura, comme aujourd'hui, les premiers recalés au CERPE dans des académies du Sud qui vaudront largement les derniers reçus dans les académies moins courues. Pourquoi le ministère refuserait-il d'inscrire les reçus collés, en commençant par les bi-admissibles, sur des listes de remplaçants potentiels de l'Agence Nationale de Remplacement (ANR) ? Ne seront-ils pas tout aussi capables d'enseigner que les fonctionnaires stagiaires?

Les directions du SNES et du SNEP ontelles pensé à ce qui se passera pour les personnes qui auront franchi toutes les étapes avec succès (M1, M2, admissibilité, admission) sauf la dernière, celle de la titularisation à l'issue du « stage », à Bac+6? Qui ira leur dire : « Vous avez réussi M1, M2 et le concours, vous avez assumé un service à 2/3 temps sans formation préalable. Merci. Mais nous sommes désolés, l'Éducation nationale ne peut ni vous titulariser, ni vous former. Voyez si l'ANR peut vous proposer un remplacement. »?

Les directions du SNES et du SNEP ontelles pris en compte que la réforme voulue

CIRCULAIRE HETZEL

R etrait ou pas ? Insuffisante en tout cas pour répondre aux inquiétudes des étudiants. Elle était censée répondre « techniquement » aux questions posées pour la période transitoire, notamment l'équivalence entre M1 et préparation des concours à l'IUFM. Elle va plus loin en s'inscrivant dans la logique de la mise en œuvre de la réforme Darcos et contient plusieurs points noirs, notamment le problème des inscriptions administratives qui vont conduire à séparer un peu plus PE et PLC (il sera plus facile pour les PLC1 de s'inscrire dans des masters existants). C'est cependant le seul texte qui inscrit officiellement le fait que l'inscription IUFM vaut inscription en M1 et pose quelques jalons nationaux.

par ce ministre fait perdre aux futurs enseignants une année de salaire et quatre trimestres de cotisation pour la retraite? Ontelles conscience aussi que la mise en route de la réforme voulue par le gouvernement acte un désengagement de l'État de la formation des enseignants, ouvrant bientôt celle-ci à la concurrence entre universités puis au marché et à l'appétit des

boîtes privées, confessionnelles ou non? Ont-elles bien saisi les enjeux qui concernent l'unité de la profession, alors que le ministère et le SNES semblent s'accorder pour que les PLC, lors de l'année de « stage », ne soient plus formés dans les IUFM, où

l'on conserverait peut-être quelques formations PE, PLP et CPE? Les directions du SNES et du SNEP ne voient-elles pas que cela attiserait les dissensions entre le second degré général d'une part, le premier degré et les formations professionnelles d'autre part ? Ne mesurent-elles pas que c'est aussi l'unité de la FSU qui serait ainsi sapée ? Les directions du SNES et du SNEP ont-elles imaginé la survie des didactiques en dehors des IUFM, de leurs équipes pluri-catégorielles de formateurs, de leurs chercheurs et des revues qu'ils animent? Enfin, les directions du SNES et du SNEP ont-elles pris en considération le risque de siphonage des masters recherche par les masters professionnels et, par là, l'affaiblissement qui pourrait en résulter pour les universités de proximité et les disciplines universitaires et scolaires dont l'enseignement est le débouché principal (lettres, histoire, philosophie, etc.)? ●

APPEL DE LA CNFDE

Il est encore temps de préserver l'avenir

e gouvernement a préparé des décrets qui lui donnent en partie les moyens juridiques de mettre e gouvernement à prépare des décrets qui les sonnes publication est imminente. Pourtant, sur le en œuvre sa réforme de la formation des maîtres. Leur publication est imminente. Pourtant, sur le fond, cette réforme a suscité une opposition quasi unanime des instances universitaires, des organisations syndicales d'enseignants et d'étudiants, des associations professionnelles, des sociétés savantes, des mouvements pédagogiques, des parents d'élèves (FCPE), etc. Et quant à la méthode, les textes de ces décrets ont été rédigés avant la fin des discussions engagées avec les syndicats dans les « groupes de travail » et alors que la commission de concertation présidée par MM Marois et Filâtre avait à peine commencé ses travaux. C'est au point que la Conférence des présidents d'université (CPU) et M Filâtre, coprésident de la commission, la Conférence des directeurs d'IUFM (CDIUFM), la Conférence des directeurs d'UFR de sciences (CDUS), la Conférence des directeurs d'UFR de lettres et sciences humaines (CDUL) ont dû décider de suspendre leur participation à cette commission, acte inédit dans les relations entre le gouvernement et l'Université au cours des dernières décennies. Au même moment, tous les syndicats d'enseignants exigeaient que les projets de décrets soient retirés de l'ordre du jour Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat (CSFPE) et le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) demandait leur retrait.

L'actuel projet de réforme aurait pour conséquences une dégradation de la formation professionnelle des enseignants, une remise en cause du rôle des IUFM, la mise en danger des recherches en didactique des disciplines, une déstabilisation des équipes de formation et de recherche... Ne pouvant plus bénéficier d'un salaire au cours de la cinquième année d'étude, les étudiants les plus modestes auraient davantage de difficultés pour accéder au métier d'enseignant. De plus, les lauréats des concours de 2010 se verraient imposer un dispositif de formation dérogatoire qui ferait passer leur obligation de service à deux tiers de leur horaire, au lieu de 40 % aujourd'hui, ne laissant pas assez de temps pour une formation professionnelle sérieuse.

La qualité de la formation des maîtres est une condition décisive de la réussite des élèves à l'école, au collège et au lycée et, au bout du compte, un élément déterminant du développement de la société aux plans économique, scientifique, culturel et humain. C'est pourquoi nous nous adressons au gouvernement de la façon la plus solennelle. Il ne peut pas avoir raison contre tous, il doit entendre les griefs des parties prenantes à l'égard de son projet. Il est encore temps de préserver l'avenir : nous appelons le gouvernement à suspendre durablement la publication des projets de décrets.

De plus, il doit garantir, mieux que ne le fait la circulaire Hetzel du 5 juin, qu'aucun étudiant ne sera lésé en 2009-2010. Il doit maintenir le bénéfice des conditions actuelles de la formation pour les lauréats de 2010. Il doit préserver les moyens donnés aux IUFM...